Commission exécutive CFDT

(depuis 1970)

Liste des personnes élues

InfoCom CFDT

Par Annie Kuhnmunch, responsable de la Documentation et des Archives CFDT

Date de mise à jour : janvier 2025

Vous trouverez ci-après la liste des personnalités élues à la Commission exécutive depuis 1970, réalisée d'après les documents de Congrès. Pour en savoir plus sur l'organisation et les missions du Bureau national, vous pouvez également consulter l'inventaire en ligne (CG/8).

Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité. Il répond à la demande d'universitaires, de chercheuses et de chercheurs, militantes et militants retraités, qui souhaitaient une mise à jour de l'étude IRES parue en 2006 intitulée *Organisation de la CFTC/CFDT et congrès confédéraux*, réalisée par Annie Kuhnmunch, responsable de la Documentation et des Archives CFDT entre 1997 et 2014.

La première partie historique reprend celle de l'étude de 1995. Très complète et documentée, elle permet de comprendre le fonctionnement de la CFTC puis de la CFTC, à travers ses instances et ses responsables. La seconde partie propose les listes des responsables, de manière chronologique. Certains ont pu échapper à notre vigilance. N'hésitez pas à nous signaler toute erreur à l'adresse archives@cfdt.fr.

Bonne lecture !

Table des matières

Les instances confédérales : organisation et membres 4
1919-1934 4
1935-1940 5
1944-1953 5
1953-1970 6
1970 à nos jours 7

Composition des instances 11
35e congrès confédéral, Issy-les-Moulineaux, 6-10 mai 1970 11
36e congrès confédéral, Nantes, 30 mai-3 juin 1973 11
37e congrès confédéral, Annecy, 25-30 mai 1976 11
38e congrès confédéral, Brest, 8-12 mai 1979 11
39e congrès confédéral, Metz, 25-29 mai 1982 12
40e congrès confédéral, Bordeaux, 11-15 juin 1985 12
41e congrès confédéral, Strasbourg, 22-26 novembre 1988 12
42e congrès confédéral, Paris, 7-10 avril 1992 12
43e congrès confédéral, Montpellier, 21-24 mars 1995 12
44e congrès confédéral, Lille, 7-11 décembre 1998 13
45e congrès confédéral, Nantes, 27-31 mai 2002 13
46e congrès confédéral, Grenoble, 12-16 juin 2006 13
47e congrès confédéral, Tours, 7-11 juin 2010 13
48e congrès confédéral, Marseille, 2-6 juin 2014 14
49e congrès confédéral, Rennes, 4-8 juin 2018 14
50e congrès confédéral, Lyon, 13-17 juin 2022 14

Les instances confédérales : organisation et membres

1919-1934

Dès sa constitution en 1919, la CFTC inscrit dans le chapitre III de ses statuts[1] intitulé *Direction,* des articles consacrés au fonctionnement des instances au nombre de trois : Congrès confédéral, Bureau confédéral et Comité national. Ces statuts sont complétés en 1923 par un règlement intérieur.

En ce qui concerne le **Bureau confédéral**, il se compose d'au moins quinze membre désignés par le Congrès à partir d'une liste établie par la structure de la région où est établi le siège de la Confédération, donc l'Union régionale parisienne. Cette liste comprend un représentant désigné par le bureau de chaque fédération et union régionale en nombre proportionnel à l'effectif des syndicats qui lui sont rattachés. Le Bureau confédéral élit en son sein un président – ce sera Jules Zirnheld jusqu'en 1940 -, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un trésorier. Il représente la Confédération, peut *prendre toutes mesures de nature à assurer sa marche normale* et prépare le budget annuel. Réuni une fois par mois, ses décisions doivent être prises à la majorité des voix. Le règlement de 1923 précise que la liste ne peut compter que des militants ayant au moins trois ans de responsabilité et doit être validée par le Conseil National d'avril.

Chaque trimestre, des délégués des unions régionales (au moins un par Union régionale) rencontrent le Bureau confédéral ; La réunion de ces deux structures forme le **Comité national** qui prend *connaissance de la marche générale de la Confédération* et statue sur les questions que le Bureau confédéral lui soumet. Il constitue le lien entre le Bureau confédéral et les organisations confédérées.

Quant au fonctionnement du **Congrès confédéral**, les statuts prévoient que *chaque année, à une date et en un lieu fixé par le Congrès précédent* –en fait les dimanche et lundi de Pentecôte- *les délégués des syndicats appartenant aux organisations confédérées se réunissent en Congrès confédéral.* Seuls les syndicats ont droit de vote à raison d'*un ou plusieurs délégués de chaque syndicat… ayant droit à une voix par vingt-cinq membres… cotisants* - ce nombre passera par la suite à une voix plus une voix par cent membres - les unions régionales et les fédérations nationales n'ont quant à elles qu'une voix consultative. Dans l'article 15, il est question des pouvoirs du Congrès dont les décisions sont prises à la majorité des voix représentées : *il entend et approuve le compte rendu des travaux du Bureau Confédéral ; il apure les comptes de l'exercice écoulé, fixe le budget de l'année suivante, statue définitivement sur les admissions et radiations, nomme le Bureau confédéral, prend toutes décisions et donne toutes directives relatives à la marche de la Confédération.* Il fixe la cotisation confédérale sur proposition du comité national.

La mise en place de commissions telles que la commission du travail féminin, du chômage, des jeunes… complète cette organisation.

Le siège de la Confédération est alors rue Cadet. Il le restera jusqu'en janvier 1937, date à laquelle la Confédération s'installe 28 place Saint Georges.

[1] Confédération française des travailleurs chrétiens, Projet de statuts, Archives confédérales CG/11/1.

1935-1940

Le 16ème congrès adopte une modification des statuts dont l'objectif essentiel est de *donner aux militants de province une plus grande part dans la direction de l'organisation*.

La direction permanente reste confiée à un **Bureau confédéral.** Composé de vingt et un membres au moins et de vingt-sept membres au plus, élus chaque année par le congrès confédéral à partir de la liste établie par le Comité national, il nomme le secrétaire général qui assiste désormais avec voix délibérative aux réunions mensuelles du Bureau confédéral.

Le Bureau confédéral désigne des **délégués confédéraux** qui auront pour mission de représenter la Confédération dans le rayon d'action qui leur sera fixé par le Bureau Confédéral, d'y assurer la discipline confédérale et de tenir le Bureau Confédéral au courant de la marche des organisations confédérées. Le Bureau peut également constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui l'intéressent et suivre le travail des services confédéraux.

Il est également institué une **commission administrative** comprenant le président - ce sera Jules Zirnheld jusqu'en 1940 -, un vice-président, le Secrétaire général - ce sera Gaston Tessier jusqu'en 1940-, le trésorier, les secrétaires. Elle se réunit chaque mois avec les présidents des commissions pour préparer le travail du Bureau confédéral.

Trois fois par an, des représentants de chaque Union régionale et de chaque fédération professionnelle (au moins un par structure) se réunissent avec le Bureau confédéral. Cette réunion forme le **Comité national** qui prend connaissance de la marche générale de la confédération, statue sur toutes les questions que le Bureau confédéral lui soumet. Il soumet au Congrès la liste des candidats au Bureau confédéral en tenant compte des propositions faites par les fédérations et les unions régionales.

C'est également durant cette période que les deux syndicats féminins, fédération des syndicats professionnels féminins et Union des syndicats féminins de l'Abbaye, fusionnent en une seule centrale domiciliée rue de Volney.

1944-1953

En novembre 1940, les confédérations sont dissoutes. Cette décision rencontre l'opposition de douze dirigeants syndicaux (trois CFTC et neuf CGT) qui publient le ***Manifeste des 12***. Avec la Charte du travail, le principe de liberté syndicale disparaît. Il faut attendre 1944 pour qu'il soit rétabli.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la CFTC doit donc se reconstruire. La première manifestation en est l'intégration, en 1945, des syndicats chrétiens féminins dans les organisations syndicales masculines. C'est la même année qu'est créée une fédération des ingénieurs et cadres. L'année suivante, le Congrès est l'occasion de manifester l'indépendance de l'organisation vis-à-vis des formations et partis politiques et de décider de l'incompatibilité entre mandats syndicaux et politiques pour les membres du Secrétariat et du Bureau confédéral. Les statuts et les structures sont révisés lors du congrès de 1947. La première révision essentielle est celle de l'article 1er des statuts : la Confédération désormais *se réclame et s'inspire, dans son action, des principes de la morale sociale chrétienne* et non plus, comme précédemment, de la *doctrine sociale définie dans l'encyclique Rerum Novarum*. Quant aux structures, le Comité national d'avril 1947 écarte le projet présenté par le SGEN (Syndicat général de l'Éducation nationale) et adopte le projet du Bureau confédéral présenté par André Pailleux, alors vice-président de la Confédération : il prévoit notamment une plus grande intégration des Unions départementales qui interviennent au Comité national à la place

des régions avec la possibilité, toutefois, de se regrouper régionalement ; il crée également, au sein du Bureau confédéral qui compte désormais de 21 à 36 membres, une **Commission exécutive**. Celle-ci assure, *dans l'intervalle des réunions du Bureau, la direction effective de la Confédération*[2]. C'est lors du congrès de 1948 qu'est institué un règlement intérieur.

Une nouvelle réforme intervient en 1949 : la périodicité des congrès est portée de un à deux ans ; par ailleurs, un nouveau mode de perception des cotisations est mis en place avec l'institution du Service central de perception et de répartition des cotisations (SCPVC) qui vend aux syndicats timbres et cartes d'adhésion et répartit les recettes collectées entre les organisations.

1953-1970

Rapidement, les modifications intervenues en 1947 vont se révéler insuffisantes. Une commission confédérale des réformes des structures composée de treize membres et présidée par André Glorieux se met donc en place. Son travail aboutit à un projet de modification des statuts et du règlement intérieur qui fait l'objet d'un rapport présenté au nom du Bureau confédéral par André Pailleux lors du 27ème Congrès confédéral, en 1953. Il est intitulé *Pour un syndicalisme plus efficace la CFTC réforme ses structures.*

Dans son introduction au rapport[3], André Pailleux souligne que *cette formule allie harmonieusement les positions essentielles qui se sont manifestées au cours des discussions :*

- ***Conception fédéraliste*** : *un Conseil confédéral désigné directement par les fédérations et les Unions départementales et dont chaque membre aurait à rendre compte devant l'organisation qui l'aurait désigné.*
- ***Conception mouvement*** *: un Conseil confédéral entièrement élu par le Congrès et dont les membres présentés par les UD et les fédérations, seraient responsables devant lui.*

Ces considérations ont conduit à la création d'un organisme restreint, le Bureau confédéral et à préciser la composition et les pouvoirs des différentes structures. L'ensemble du projet sera adopté par le Congrès à une très large majorité (8019 mandats sur 8626).

Ainsi, l'ancien Bureau confédéral prend la dénomination de **Conseil confédéral**. Composé de vingt-deux membres (titulaires et suppléants) désignés par les organisations - fédérations, unions régionales ou départementales - (Catégorie A) et de vingt-deux membres élus par le Congrès (Catégorie B), il combine donc les deux conceptions présentées dès l'introduction. Il assure la direction permanente de la Confédération et siège tous les deux mois.

Il élit en son sein un **Bureau confédéral** qui constitue l'exécutif de la Confédération et siège une fois par semaine. Composé de dix à douze membres dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et des secrétaires généraux adjoints dont au moins une femme, il rend compte au Conseil des initiatives qu'il est appelé à prendre dans l'intervalle des sessions, peut arbitrer tout conflit pouvant survenir entre les organisations confédérées et prépare le budget.

---

[2] Confédération française des travailleurs chrétiens, *Statuts,* 1947, Archives confédérales CG/11/25-28.

[3] PAILLEUX André*, Congrès confédéral de 1953 : Introduction au rapport sur le projet de modification des statuts et du règlement intérieur de la CFTC,* 1953, Archives confédérales CG/11/40.

Le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints constituent le **Secrétariat confédéral**.

Le **Comité national** reste, quant à lui, composé en parties égales de représentants des unions départementales et des fédérations. Il siège deux fois par an, élabore le règlement intérieur, adopte le budget confédéral et établit la liste préférentielle de présentation des candidats de la catégorie B du Conseil confédéral.

En annexe de ce projet, une note relative aux problèmes d'organisation est présentée par Théo Braun, alors vice-président. Elle concerne l'organisation interprofessionnelle et professionnelle, répondant au débat en cours entre syndicalisme d'employés et syndicalisme d'industrie, débat qui aboutira à la généralisation, au congrès confédéral de 1961, de fédérations d'industrie. Cette même note contribue également à rendre plus cohérente la politique en matière de caisses de défense professionnelle garantissant ainsi le syndiqué contre le risque de grève.

La réforme de 1953 ne résout toutefois pas les difficultés internes et l'opposition entre majorité et minorité. Maurice Bouladoux, le Président, crée alors le **Bureau journalier** qui, bien que non prévu par les statuts, contrôle et supervise l'activité fonctionnelle de l'organisation. À l'issue du congrès de 1957, deux minoritaires vont faire partie du Bureau confédéral. À leur côté, siègent des conseillers techniques également issus de la minorité.

L'évolution aboutit, lors du Congrès extraordinaire de 1964 à la déconfessionnalisation de la Confédération. Par le vote d'une grande majorité (70,11%) de participants à ce congrès, la CFTC devient Confédération française démocratique du travail (CFDT). Les statuts subissent une modification avec notamment l'introduction d'un préambule *"soulignant les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société".*

C'est également pendant cette période que vont se mettre en place les secteurs confédéraux, chargés du suivi des activités de la Confédération et animés chacun par un membre du Bureau confédéral.

1970 à nos jours

Dans le rapport[4] qu'il présente au 35ème congrès confédéral, tenu à Issy-les-Moulineaux du 6 au 10 mai 1970, Edmond Maire propose une réforme des structures confédérales, et tient à expliquer pourquoi et comment ce projet de réforme a vu le jour.

Ce projet est en fait l'aboutissement de plusieurs années de réflexion puisque, dès le congrès de 1965, René Decaillon en avait précisé les orientations : il s'agissait d'une part de clarifier les fonctions et d'alléger les structures de l'organisation confédérale qui repose alors sur cinq niveaux : l'exécutif, composé de 8 membres nommés selon des procédures diverses, le Bureau confédéral, le Conseil confédéral, le Comité national et le Congrès. Il propose également d'établir un meilleur équilibre entre structures professionnelles et l'interprofessionnelles donc entre les fédérations et les unions régionales.

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil confédéral d'octobre 1968[5] adopte une motion qui prévoit la mise en place d'*"un seul organisme directeur remplaçant le Bureau confédéral et le Conseil confédéral",* d'*"un exécutif confédéral composé du secrétaire général et du*

[4] Projet des réformes des structures : rapport au 35ème Congrès confédéral, Archives confédérales CG/11/64.
[5] Conseil confédéral d'octobre 1968, Archives confédérales CG/7/110.

responsable politique de chaque secteur", d'*"un comité national revalorisé, pleinement représentatif des régions et fédérations, se réunissant pendant trois jours trois fois par an".*

C'est cette motion, après amendement, qui aboutit au projet présenté par Edmond Maire au Congrès confédéral de 1970.

Un **Conseil national** remplace l'ancien Comité national ; doté de pouvoirs accrus, il se réunira plus souvent et sera composé, après une période transitoire, d'un représentant par organisation d'au moins 5 000 adhérents et de deux représentants pour les organisations de plus de 5 000 adhérents. Une résolution présentée par le Bureau national lors du 36ème congrès, réuni à Nantes en 1973, confirme cette composition qui reste théorique puisque le Conseil national comptera davantage de membres.

Le **Bureau national**, quant à lui, est issu de la fusion du Bureau confédéral et du Conseil confédéral. Il est élu par le congrès, se réunira deux jours par mois et comptera trente et un membres répartis en collèges : dix présentés par les régions, dix présentés par les fédérations, dix présentés par le Bureau national sortant (ce sera la future Commission exécutive), un présenté par l'Union confédérale des cadres. Le nombre de représentants régionaux et fédéraux sera porté à 14 en 1988.

C'est le Bureau national qui élit en son sein la **Commission exécutive** chargée de l'exécution de la politique confédérale ; limitée à un maximum de dix membres dont au moins une femme, elle se réunit une fois par semaine. Le Bureau national est également habilité à remplacer les membres de la Commission exécutive qui quitteraient leurs fonctions entre deux congrès. Cette situation se présentera assez rapidement puisque, pour des raisons de santé, Eugène Descamps doit abandonner son poste de Secrétaire général. Ce départ entraîne la nomination[6] comme Secrétaire général, d'Edmond Maire, mais aussi la mise en place d'un Président, Laurent Lucas, jusqu'alors Secrétaire général adjoint. Ce départ est aussi l'occasion, dans un souci de plus grand équilibre, d'une nouvelle réflexion[7] sur la répartition des tâches entre les membres de la Commission exécutive. On assiste également à un renforcement de son caractère collégial et à une meilleure définition des activités que vont assumer le Secrétaire général et le Président[8].

À l'approche du congrès confédéral de 1973, un nouveau découpage du Secrétariat confédéral est envisagé. Il est demandé en particulier de lever l'ambiguïté sur la double responsabilité de membres de la Commission exécutive et de responsables de secteurs[9]. Le poste de Président est supprimé, remplacé par celui de Secrétaire général adjoint confié à René Decaillon. Il y a donc désormais un Secrétaire général, Edmond Maire, et un Secrétaire général adjoint.

Le Bureau national de juin 1974[10] propose de faire le point sur les statuts adoptés en 1970. Il s'agit de poursuivre la réflexion sur plusieurs points : ce qu'est une confédération, la mise en place des régions, la façon d'associer à la vie confédérale les organisations non-membres du Bureau national, le fonctionnement des organismes statutaires tant Bureau national que Commission exécutive. Un groupe de travail composé de René Decaillon, Pierre Héritier, Jacques Julliard, Jacques Moreau et Félix Nicolo est créé. Il livre ses premières réflexions au Bureau national d'avril 1975[11]. Le débat est poursuivi au Bureau national de juin de la même année qui renouvelle le mandat du groupe de travail lui demandant de poursuivre notamment

[6] Bureau national d'avril 1971, Archives confédérales CG/9/13.
[7] Bureau national de juin 1971, Archives confédérales CG/9/15.
[8] Bureau national de septembre 1971, Archives confédérales CG/9/17.
[9] Bureau national 15 décembre 1972, Archives confédérales CG/9/32.
[10] Bureau national 20-22 juin 1974, Archives confédérales CG/9/51.
[11] Bureau national 3-4 avril 1975, Archives confédérales CG/9/59.

la réflexion sur le rôle du Bureau national et de la Commission exécutive et sur la composition et le rôle des commissions du Bureau national.

Le débat est repris en 1977 au cours de l'ensemble des bureaux nationaux[12] du premier semestre. Trois hypothèses sont débattues : soit maintenir intégralement les statuts de 1970 et le règlement intérieur, soit modifier uniquement le règlement intérieur, soit modifier à la fois les statuts et le règlement intérieur. Le débat aboutit en juin à l'adoption d'un avant-projet de modifications du règlement intérieur ; il porte notamment sur le nombre de délégués au Congrès et sur l'organisation du débat sur le rapport général.

Le Bureau national de novembre 1979 décide de nouveau qu'un groupe de travail sera chargé de dresser le bilan de l'application des statuts de 1970. Un rapport, présenté au Bureau national d'avril 1980[13], et repris au Bureau national de mai, présente à la fois un bilan sur le fonctionnement de la Commission exécutive, du Conseil national, des commissions confédérales, des Unions régionales mais aussi des propositions sur la composition du Conseil national et sur les méthodes de travail. Une difficulté subsiste : responsables d'un secteur, les membres de la Commission exécutive ont tendance à faire prédominer une logique sectorielle au détriment de l'implication dans le fonctionnement collectif[14]; il est donc proposé de nommer dans chaque secteur un secrétaire de secteur chargé de la gestion quotidienne. Ce secrétaire de secteur verra sa fonction précisée en 1985[15]: "*Il doit avoir une maîtrise politique et technique des dossiers que traite son secteur".* C'est dans le même esprit, pour alléger les tâches du Secrétaire général qu'est créée la fonction de délégué à la coordination dont le titulaire est plus particulièrement chargé de l'élaboration du plan de travail, de l'organisation des travaux collectifs du Secrétariat confédéral, de la préparation des ordres du jour des réunions statutaires.

La composition des instances statuaires soulève aussi la question de la mixité. Elle est l'objet d'une résolution présentée lors du Congrès de Metz, en 1982[16]. C'est lors de ce congrès que les syndicats, les fédérations et les unions régionales interprofessionnelles s'engagent à agir pour que la mixité des structures devienne réelle. Cette volonté se traduit aussi par des dispositions concrètes : désormais, au Conseil national, les délégations régionales comportant trois délégués et plus devront compter au moins une militante ; de même, le nombre de membres du Bureau national est porté à trente-neuf pour assurer la présence d'au moins quatre femmes dans les deux collèges, fédérations et URI, qui compteront donc chacun quatorze membres dont au moins quatre femmes. Quant à la composition de la Commission exécutive, c'est au Congrès de Bordeaux, en 1985, qu'il sera proposé de porter le nombre de ses membres à un maximum de douze dont au moins trois femmes. Un nouveau débat sur la mixité des structures est mis à l'ordre du jour du Congrès de Lille en 2002 ; en ce qui concerne le Conseil national, le nombre de femmes que doivent compter les délégations est précisé : au moins une femme pour les organisations ayant deux représentants, au moins deux femmes pour les organisations en ayant quatre, au moins trois femmes pour celles ayant six représentants. Quant au Bureau national, les collèges des fédérations et des unions régionales devront compter quatorze membres dont au moins cinq femmes.

Une autre modification statutaire intervient au Congrès confédéral de 1982 : désormais, les retraités ont droit de vote dans les congrès confédéraux. La réflexion sur l'organisation des retraités sera poursuivie en 2002, lors du 45ème Congrès. Désormais, les unions territoriales

[12] Bureau national janvier à juin 1977, Archives confédérales CG/9/79-84.
[13] Bureau national avril et mai 1980, archives confédérales CG/9/113-114.
[14] Note au Bureau national des 17-18 mars 1982, Archives confédérales CG/9/134.
[15] Bureau national 2-3 mai 1985, Archives confédérales CG/9/172.
[16] 39ème Congrès, résolution "La mixité des instances syndicales", Archives confédérales CG/11/95.

de retraités (UTR) ont la fonction de structures politiques de base et ont, à ce titre, les mêmes droits et devoirs qu'un syndicat. Comme cela était prévu à Nantes, l'évolution de l'Union confédérale des retraités se poursuit, lors du Congrès de 2006 à Grenoble, par une modification de la charte financière qui fixe le taux de cotisation des adhérents retraités à 0,5% des pensions perçues.

Le Congrès de Strasbourg en 1988, qui voit le départ d'Edmond Maire, décide d'engager un nouveau chantier sur l'évolution des structures[17] : *"Il est temps de réfléchir à la façon dont les syndicats peuvent mieux remplir leur rôle et à l'évolution des structures vers plus de souplesse, de complémentarité et de solidarité".* Une enquête est alors menée. C'est à la même époque que Pierre-Eric Tixier soutient sa thèse d'état sur l'organisation de la CFDT. La synthèse des travaux du groupe de travail, présentée au Bureau national de juin 1990 puis au Conseil national d'octobre 1990[18], confirme le trop grand nombre de structures du fait en particulier du double fédéralisme –structures professionnelles et interprofessionnelles-, le manque de complémentarité entre elles, enfin leur inadaptation à mener l'action revendicative.

D'autre part, l'enquête met en évidence la santé préoccupante de la structure de base qu'est le syndicat : sa taille souvent trop réduite l'empêche de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration du positionnement de l'organisation. Ce constat étant dressé, un groupe de travail chargé de faire des propositions se met en place. Elles seront présentées au Congrès confédéral de 1992 qui propose, d'ici le Congrès suivant, aux fédérations et aux unions régionales, de repenser *la structuration de leurs syndicats*[19] et à la Confédération de mener une réflexion sur *la révision des champs fédéraux, sur une meilleure définition des rôles spécifiques de l'interprofessionnel, sur l'allègement des instances confédérales et l'amélioration du fonctionnement de la Confédération".*

Le nombre important de demandes de modifications statutaires déposées dans les mois précédant le Congrès de Lille (1998) fait qu'une commission, chargée de les examiner, est mise en place. Sept amendements sont retenus pour être soumis au débat et au vote. Seul l'amendement déposé par le SGEN des Bouches du Rhône qui propose un vote spécifique sur le rapport d'activité sera adopté par 94% des suffrages exprimés.

Enfin, le congrès confédéral de Nantes, en 2002, propose de nouvelles modifications statutaires. Deux d'entre elles ont été évoquées précédemment : la mixité des structures et la représentativité des retraités. Une autre proposition concerne la périodicité des congrès ; le rythme de quatre ans pour la tenue des congrès est ainsi adopté.

[17] 41ème Congrès, résolution d'orientation article 404, Archives confédérales CG/11/108.
[18] Evolution des structures, Conseil national d'octobre 1990, Archives confédérales CG/2/182.
[19] 42ème Congrès, résolution Evolution des structures, Archives confédérales CG/11/117.

Composition des instances

35e congrès confédéral, Issy-les-Moulineaux, 6-10 mai 1970

Secrétaire général jusqu'en avril 1971 : Descamps Eugène

Secrétaire général à partir d'avril 1971 : Maire Edmond

Secrétaire général adjoint : Lucas Laurent

Trésorier : Alidières Jean

Autres membres élus : Bonety René ; Decaillon René ; Detraz Albert ; Krumnow Fredo ; Laot Jeannette ; Maire Edmond ; Salanne René.

36e congrès confédéral, Nantes, 30 mai-3 juin 1973

Secrétaire général : Maire Edmond

Secrétaire général adjoint : Decaillon René

Trésorier : Hureau Pierre

Autres membres élus : Detraz Albert ; Krumnow Fredo (jusqu'à la fin 1973) ; Laot Jeanne ; Lesire-Ogrel Hubert ; Rolant Michel ; Salanne René.

37e congrès confédéral, Annecy, 25-30 mai 1976

Secrétaire général : Maire Edmond

Secrétaire général adjoint : Decaillon René

Trésorier : Hureau Pierre

Autres membres élus : Bono Robert ; Laot Jeannette ; Lesire-Ogrel Hubert ; Mercier Albert ; Moreau Jacques ; Rolant Michel ; Salanne René.

38e congrès confédéral, Brest, 8-12 mai 1979

Secrétaire général : Maire Edmond

Secrétaire général adjoint : Chérèque Jacques

Trésorier : Hureau Pierre

Autres membres élus : Bono Robert ; Laot Jeannette (jusqu'en mai 1981) ; Lesire-Ogrel Hubert (jusqu'en mai 1981) ; Mandray Noël ; Mercier Albert ; Rolant Michel

39e congrès confédéral, Metz, 25-29 mai 1982

Secrétaire général : Maire Edmond

Secrétaire général adjoint : Chérèque Jacques (jusqu'en mai 1984)

Trésorier : Hureau Pierre

Autres membres élus : Bono Robert ; Héritier Pierre ; Jacquier Jean-Paul ; Kaspar Jean ; Mandray Noël ; Mercier Albert ; Notat Nicole.

40e congrès confédéral, Bordeaux, 11-15 juin 1985

Secrétaire général : Maire Edmond

Secrétaire général adjoint : Mandray Noël

Trésorier : Héritier Pierre

Autres membres élus : Foin Marie-Christine ; Jacquier Jean-Paul ; Kaspar Jean ; Mercier Albert ; Notat Nicole ; Richard Loïc ; Spaeth Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

41e congrès confédéral, Strasbourg, 22-26 novembre 1988

Secrétaire général : Kaspar Jean

Secrétaire générale adjointe : Notat Nicole

Trésorier : Spaeth Jean-Marie

Autres membres élus : Chupin Alain ; Jacquier Jean-Paul ; Mandray Noël ; Masson Jean-René ; Trogrlic Jean-François, Bertrand Marguerite (à partir de 1990).

42e congrès confédéral, Paris, 7-10 avril 1992

Secrétaire général jusqu'en octobre 1992 : Kaspar Jean

Secrétaire générale adjointe puis secrétaire générale à partir d'octobre 1992 : Notat Nicole

Trésorier : Spaeth Jean-Marie

Autres membres élus : Bertrand Marguerite ; Bontems Jacky (secrétaire général adjoint à partir de novembre 1992) ; Chupin Alain (jusqu'au 20 octobre 1992) ; Dantin Gérard ; Masson Jean-René ; Trogrlic Jean-François.

43e congrès confédéral, Montpellier, 21-24 mars 1995

Secrétaire générale : Notat Nicole

Secrétaire général adjoint : Bontems Jacky

Trésorier : Spaeth Jean-Marie

Autres membres élus : Bertrand Marguerite ; Caron Michel ; Jalmain Michel ; Masson Jean-René ; Trogrlic Jean-François.

44e congrès confédéral, Lille, 7-11 décembre 1998

Secrétaire générale : Notat Nicole

Secrétaire général adjoint : Bontems Jacky

Trésorier : Spaeth Jean-Marie

Autres membres élus : Caron Michel ; Jalmain Michel ; Jouan Rémi ; Thomas Annie ; Toulisse Jean-Marie ; Trogrlic Jean-François.

45e congrès confédéral, Nantes, 27-31 mai 2002

Secrétaire général : Chérèque François

Secrétaire général adjoint : Bontems Jacky

Trésorier : Toulisse Jean-Marie

Autres membres élus : Beillouin Odile ; Bonnand Gaby ; Delemotte Yvonne ; Jalmain Michel (jusqu'en 2005) ; Jouan Rémi ; Thomas Annie ; Trogrlic Jean-François (jusqu'en 2005) ; Guénégo Alexis et Grignard Marcel (à partir de 2005).

46e congrès confédéral, Grenoble, 12-16 juin 2006

Secrétaire général : Chérèque François

Secrétaire général adjoint : Bontems Jacky

Trésorier : Bonnand Gaby

Autres membres élus : Guénégo Alexis ; Grignard Marcel ; Karvar Anousheh ; Laigo Laurence ; Malys Jean-Louis ; Thomas Annie.

47e congrès confédéral, Tours, 7-11 juin 2010

Secrétaire général jusqu'en novembre 2012 : Chérèque François

Secrétaire général adjoint jusqu'en mars 2012 puis trésorier : Grignard Marcel

Secrétaire général adjoint (mars-novembre 2012) puis Secrétaire général : Berger Laurent

Secrétaire générale adjointe à partir novembre 2012 : Descacq Véronique

Trésorière jusqu'en mars 2012 : Karvar Anousheh

Autres membres élus : Garnier Hervé ; Laigo Laurence ; Malys Jean-Louis ; Pierron Patrick.

48e congrès confédéral, Marseille, 2-6 juin 2014

Secrétaire général : Berger Laurent

Secrétaire générale adjointe : Descacq Véronique

Trésorier : Cadart Thierry

Autres membres élus : Cabanal Jocelyne ; Garnier Hervé ; Léon Marylise ; Malys Jean-Louis (jusqu'en décembre 2016) ; Minin Inès ; Ricordeau Yvan ; Seguin Marie-Andrée ; Sève Frédéric (à partir de décembre 2016).

49e congrès confédéral, Rennes, 4-8 juin 2018

Secrétaire général : Berger Laurent

Secrétaire générale adjointe : Léon Marylise

Trésorier jusqu'en mai 2021 : Cadart Thierry

Trésorier à partir de mai 2021 : Sève Frédéric

Autres membres élus : Cabanal Jocelyne ; Lestic Béatrice ; Mathieu Luc (à partir d'août 2021) ; Minin Inès ; Pinchaut Catherine ; Portier Philippe ; Ricordeau Yvan ; Sève Frédéric.

50e congrès confédéral, Lyon, 13-17 juin 2022

Secrétaire général jusqu'au 21 juin 2023 : Berger Laurent

Secrétaire générale adjointe jusqu'au 21 juin 2023 puis Secrétaire générale : Léon Marylise

Trésorier : Sève Frédéric (jusqu'au 25 juillet 2022)

Autres membres élus : Cabanal Jocelyne (trésorière à partir du 22 septembre 2022) ; Lestic Béatrice ; Guimbretière Fabien (à partir de janvier 2023) ; Olivier Guivarch (à partir du 21 juin 2023) ; Mercier Isabelle (à partir du 21 juin 2023) ; Mathieu Luc ; Nicol Lydie ; Pinchaut Catherine (jusqu'au 21 juin 2023) ; Portier Philippe (jusqu’en mai 2024) ; Ricordeau Yvan (secrétaire général adjoint à partir du 21 juin 2023).